

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE
Séance du 02 AVRIL 2026



Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	15

Délibération n°2026-011

L'an deux mille **vingt - six**, le **deux avril** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Date de	
Convocation	Affichage
29/03/2026	29/03/2026

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, DEBRUYNE Laurent, Marianne DRIEUX, Estelle ACHTE, TOURILLON Guillaume, VANBOSSSEL Stéphanie, POY Jérémie, DELBAERE Pierre, MARY Nathan, Céline CALESSE

Procuration :

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Edith DEWAELE

PROPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS POUR SIEGER AU SIROM FLANDRE NORD

Dans le cadre de l'adhésion de la Commune de STEENE au SIROM FLANDRE NORD pour l'exercice de la compétence de la collecte des ordures ménagères, de la collecte des déchets d'emballage et la collecte des encombrants, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués pour représenter la Commune au sein du SIROM FLANDRE NORD (Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2017 et aux statuts du SIROM FLANDRE NORD, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du SIROM FLANDRE NORD.

Aussi, après avoir pris connaissance des dispositions des articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de la Commune de STEENE de procéder, au scrutin à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au SIROM FLANDRE NORD.

Sont candidats :

- Monsieur Pierre DELBAERE (titulaire)
- Monsieur Nathan MARY (titulaire)
- Monsieur Guillaume TOURILLON (suppléant)
- Monsieur Alain DAVROUX (suppléant)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15
Nombre d'abstention : 0
Reste pour nombre des suffrages valables : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre DELBAERE : 15
- Monsieur Nathan MARY : 15
- Monsieur Guillaume TOURILLON : 15
- Monsieur Alain DAVROUX : 15

Monsieur Pierre DELBAERE, Monsieur Nathan MARY, Monsieur Guillaume TOURILLON et Monsieur Alain DAVROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés délégués du Conseil Municipal de la Commune de STEENE au sein du SIROM FLANDRE NORD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Vu les Statuts du SIROM FLANDRE NORD,

Le Conseil Municipal,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Décide de désigner les représentants au SIROM FLANDRE NORD

- Monsieur Pierre DELBAERE, délégué titulaire
- Monsieur Nathan MARY, délégué titulaire
- Monsieur Guillaume TOURILLON, délégué suppléant
- Monsieur Nathan MARY, déléguée suppléante

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **03/04/2026**

et publication,

le **03/04/2026**

ou notification

du